

Montrouge, le 27 septembre 2024

Signature d'une convention entre le ministère de la Justice et la Fondation Partage et vie pour le développement du travail d'intérêt général dans le secteur du grand âge



Le 23 septembre dernier, à l'EHPAD *Le Village* à St-Georges-sur-Baulche, le ministère de la Justice représenté par Albin HEUMAN, directeur de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice ([Atigip](#)) et Delphine LANGLET, directrice générale de la Fondation Partage et Vie, ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour 2024-2027, visant notamment à développer le travail d'intérêt général-des personnes placées sous-main de justice.

Les peines de travail d'intérêt général (TIG) peuvent être proposées aux auteurs de certaines infractions de faible gravité. Elles permettent, en évitant des incarcérations de courte durée, de favoriser l'insertion des personnes condamnées et de réduire les récidives. Ce travail gratuit au profit de la collectivité s'effectue dans une association habilitée, une collectivité territoriale, au sein d'un service public ou d'une entreprise remplissant une mission de service public.

Développer le travail d'intérêt général et les actions d'inclusion dans le secteur du grand âge

L'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (Atigip) et la Fondation Partage et Vie ont décidé de mener en commun plusieurs actions, telles que :

- le **développement du travail d'intérêt général (TIG)** dans le secteur du grand âge ;
- la **mise en place d'actions communes** dont l'identification et la valorisation des pratiques intéressantes et innovantes portées par les établissements de la Fondation, la co-construction des projets innovants ou expérimentaux, et la création d'outils de communication ou visant à simplifier la mise en place de l'accueil de TIG au local.

Cette convention a pour objectif de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle et permet de :

- **Renforce les solidarités intergénérationnelles ;**
- **Développer l'acquisition de compétences professionnelles favorables à la réinsertion et aux besoins des métiers en tension.**

L'EHPAD *Le Village* : un établissement précurseur dans l'accueil de TIG

L'EHPAD *Le Village* accueille depuis plusieurs mois des personnes exécutant des TIG. Au-delà de l'exécution de tâches (petits travaux, manutention, entretien des espaces verts...) qui apporte du soutien aux équipes et contribuent à l'amélioration du cadre de vie des résidents, « *les personnes exécutant un TIG et les équipes se sentent valorisées* » confie Philippe Mussart, directeur de l'établissement et à l'initiative du projet.

Ainsi, l'espace dédié aux activités des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neuro-dégénératifs apparentés (PASA) a entièrement été réalisé grâce aux personnes relevant de ce dispositif.

Le contact avec les personnes âgées dépendantes et/ou désorientées permet souvent aux jeunes majeurs placés sous-main de justice de développer leurs facultés d'empathie, d'exprimer leurs qualités personnelles et comportementales (savoir-être), de s'intégrer dans les dispositifs de droit commun, de se projeter professionnellement, le cas échéant, dans le secteur du grand âge en ayant une plus juste connaissance de la réalité des métiers et de leur utilité sociale.

Philippe Mussard, Directeur : « Cette aventure a commencé en 2018. Les réserves émises au départ ont vite été levées et, avec du recul, c'est un succès ! Le projet TIG s'inscrit complètement dans l'ADN de notre Fondation et prolonge son action de lutte contre toutes les formes d'exclusion en accompagnant les populations fragilisées. Signer cette convention est une grande satisfaction professionnelle et personnelle ».

Marie-France V. résidente : « Je sais que l'établissement accueille des jeunes qui ont fait des bêtises... Mais que veux-tu, nous aussi, nous aurions pu être à leur place ! Il faut bien qu'ils réparent et si ces missions d'intérêt général peuvent servir, ça me donne le sentiment d'être utile... ».

Jeannine B. résidente : « Le directeur nous a informé que l'on accueille des personnes condamnées mais on ne leur met pas une « étiquette » ! Cela fait 4 ans que je vis dans l'établissement et je n'ai jamais eu de problèmes. C'est bien qu'on puisse aider ».

Pascal L. agent Technique, responsable du pôle maintenance : « Dès le début, le pôle maintenance a été associé car nous avons constaté que la nature des missions exécutées correspondait bien aux possibilités des jeunes accueillis. Cela demande un encadrement et un accompagnement pour que tout se passe bien. A ce jour, nous avons accueilli plus de 100 « TIGistes » et ça a toujours fonctionné ».

À propos de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP) : Créée le 7 décembre 2018 par décret du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'Atigip est notamment chargée de développer et diversifier l'offre de postes de TIG sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'Agence mobilise les acteurs sur le sens de la peine de TIG, développe de partenariats avec l'aide d'un réseau de référents territoriaux composés de 76 RT TIG, et permet, grâce au déploiement de la plateforme TIG 360°, de recenser puis suivre l'offre de postes de TIG. L'Agence anime également un réseau de partenaires, accompagne les structures d'accueil et les tuteurs. Pour en savoir plus : www.atigip.fr

Contact presse : Karine PLOUJOUX, communication.atigip@justice.gouv.fr

À propos de la Fondation Partage et Vie : Acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, Partage et Vie gère 127 établissements médico-sociaux et sanitaires. La Fondation accompagne également les personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide à la personne, de soins infirmiers ou d'hospitalisation à domicile. Pour en savoir plus : www.fondationpartageetvie.org

Contact presse : Catherine SCHWARTZ, directrice de la communication,

catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org